

LB1

Société à responsabilité limitée
Capital social : 398.295,00 euros
Siège social : 51, rue Noël Ballay
28630 FONTENAY SUR EURE

SIREN 514 976 067 R.C.S. CHARTRES

=0=0=0=0=0=0=0=0=0=

PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES ASSOCIES DU 19 FEVRIER 2025

* * *
*

L'an deux mil vingt-cinq,
Le mercredi dix-neuf février à dix heures,

Les Associés de la Société LB1, Société à responsabilité limitée au capital de 398.295,00 euros, dont le siège social est fixé à FONTENAY SUR EURE (Eure et Loir), 51 rue Noël Ballay, identifiée sous le numéro SIREN 514 976 067 RCS CHARTRES,

Se sont réunis à CHARTRES (28000) 14, Place des Epars, sur convocation faite par le cabinet Guyot, au nom et pour le compte de Madame Martine BOCZKOWSKI née SCHIFFERLING, Associée, en exécution des dispositions de l'article L. 223-27, alinéa 8 du Code de commerce, en Assemblée Générale Mixte.

Une feuille de présence a été établie qui a été émarginée par les Associés présents et les mandataires des Associés régulièrement représentés.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Martine BOCZKOWSKI, Associée de la Société LB1, propriétaire de cinquante (50) parts sociales.

Mademoiselle Lise BOCZKOWSKI, associée, propriétaire de cinquante (50) parts sociales, est représentée.

Madame Martine BOCZKOWSKI, Président de séance, rappelle ensuite que l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale Mixte est le suivant :

= ORDRE DU JOUR =

- Intervention du Président de séance ;
- Quitus à Monsieur Daniel BOCZKOWSKI, Gérant décédé ;
- Nomination d'un Gérant en remplacement de Monsieur Daniel BOCZKOWSKI, décédé ;
- Pouvoirs et rémunération du Gérant ;

183

- Modification de l'article 11 des statuts ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités ;
- Questions diverses.

Le Président de séance dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les pièces suivantes, savoir :

- Les statuts de la Société LB1 ;
- Le registre des procès-verbaux des délibérations des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires ;
- Le texte de l'intervention du Président de séance ;
- Enfin, le texte des résolutions qui seront proposées au vote des Associés.

Madame Martine BOCZKOWSKI, Président de séance, rappelle que le texte de l'intervention du Président de séance ainsi que le texte des résolutions qui seront soumises au vote des Associés ont été communiqués aux associés plus de huit jours avant l'Assemblée Générale.

Madame Martine BOCZKOWSKI, Président de séance, donne ensuite lecture de son intervention.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

= RESOLUTIONS =

Première résolution :

Les Associés après avoir entendu l'intervention du Président de séance,

Donnent quitus entier et sans réserve de sa gestion à Monsieur Daniel BOCZKOWSKI, Gérant décédé.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

Les Associés, après avoir entendu l'intervention du Président de séance,

Décident de nommer à compter de ce jour et pour une durée indéterminée aux fonctions de Gérant de la Société LB1, en remplacement de Monsieur Daniel BOCZKOWSKI, Gérant décédé :

- Madame Martine Georgette BOCZKOWSKI née SCHIFFERLING, demeurant à FONTENAY SUR EURE (28630) 51, rue Noël Ballay, née à METZ (Moselle) le 3 juillet 1973, de nationalité française.

Madame Martine BOCZKOWSKI née SCHIFFERLING, qui accepte, déclare n'être frappée d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès à ces fonctions.

NB

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

Les Associés, après avoir entendu l'intervention du Président de séance,

Décident que pour l'exercice de ses fonctions, Madame Martine BOCZKOWSKI née SCHIFFERLING reçoit les mêmes pouvoirs et les mêmes prérogatives que ceux et celles dont jouissait Monsieur Daniel BOCZKOWSKI, gérant décédé ;

Décident, que Madame Martine BOCZKOWSKI née SCHIFFERLING exercera ses mandat et fonctions de gérant avec les pouvoirs prévus par la Loi et les statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

Les Associés, après avoir entendu l'intervention du Président de séance,

Décident de ne pas allouer, quant à présent, de rémunération à Madame Martine BOCZKOWSKI née SCHIFFERLING pour ses fonctions de Gérant de la Société LB1, se réservant de statuer ultérieurement sur cette question.

Toutefois, les Associés décident que Madame Martine BOCZKOWSKI née SCHIFFERLING, Gérant de la Société LB1, bénéficiera du remboursement de ses frais et débours de mission, représentation et déplacements et ce, sur production de pièces justificatives.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

Les Associés, après avoir entendu l'intervention du Président de séance,

Décident en application de l'article R. 210-10 du Code de commerce, que le nom de Monsieur Daniel BOCZKOWSKI ne sera plus porté dans les statuts mis à jour de la Société LB1 sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui du nouveau gérant.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

Les Associés, après avoir entendu l'intervention du Président de séance,

Prenant en considération l'adoption de la cinquième résolution,

Décident de supprimer purement et simplement de l'article 11 des statuts, les deux derniers alinéas de cet article.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

Les Associés, après avoir entendu l'intervention du Président de séance,

Confère tous pouvoirs et toutes autorisations utiles et nécessaires à la gérance ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir, partout où besoin sera, toutes formalités indispensables de dépôt, publicité et autres qu'il y aura lieu.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est alors levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Madame Martine BOCZKOWSKI née SCHIFFERLING, Associée et Président de séance, pour servir et valoir ce que de droit.

En outre, Madame Martine BOCZKOWSKI née SCHIFFERLING a accepté les fonctions de Gérant.

Une Associée – Président de séance

Mme Martine BOCZKOWSKI née SCHIFFERLING



Bon pour acceptation des fonctions de Gérant

Mme Martine BOCZKOWSKI née SCHIFFERLING

Bon pour acceptation des fonctions de gérant

